

Parcs Canada Nouvelle-Écosse continentale

Formulaire de demande de permis de tournage ou de photographie

Les lieux patrimoniaux de Parcs Canada offrent d'excellentes possibilités de photographie et de tournage de films. Les projets de photographie et de tournage sont assujettis à certaines restrictions et conditions particulières qui visent à préserver l'intégrité commémorative des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du Canada ainsi qu'à limiter les impacts sur les visiteurs.

Vous devez soumettre votre demande de permis dûment remplie au moins 15 jours avant la première journée de tournage prévue, afin que Parcs Canada dispose du temps nécessaire à son examen et approbation. Vous devez remplir toutes les sections du formulaire.

Les renseignements fournis ici seront utilisés pour évaluer votre projet à des fins d'approbation. Tous les projets doivent être approuvés avant qu'un permis de tournage ou de photographie ne soit accordé.

Parcs Canada se réserve le droit de rejeter les demandes qui ne s'inscrivent pas dans son mandat, ses valeurs et ses principes, de même que celles qui sont incomplètes et celles qui risquent de nuire à ses opérations quotidiennes. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Parcs Canada pourrait demander des renseignements supplémentaires, tels qu'un scénario, un synopsis, une liste des extérieurs, une liste des installations et du matériel de production sur place, des demandes de transport et d'hébergement, des feuilles de présence, etc.

Les conditions de production seront négociées entre Parcs Canada et la société de production, et l'Agence calculera les droits applicables conformément à la grille ci-jointe. Un accord de production sera alors rédigé par Parcs Canada et signé par les deux parties. Le paiement doit être reçu avant le début des activités de production. Une fois le paiement reçu, un permis sera délivré; celui-ci doit pouvoir être consulté sur place.

Remarque : Vous devrez fournir un document attestant que vous possédez une police combinée d'assurance-responsabilité d'une valeur minimale de 2 000 000 \$ par incident qui confère à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par l'Agence Parcs Canada, le statut d'autre assuré. Vous devez conserver cette police pendant toute la durée de vos activités de tournage dans le parc.

Veillez soumettre votre demande remplie à l'adresse : webmnsfu-webugnec@pc.gc.ca

Section 1 – Renseignements

Titre du projet :

Société de production (s'il y a lieu) :

Adresse postale :

Chef de la production/réalisateur :

Site Web (s'il y a lieu) :

Adresse de courriel :

Nos de téléphone :

Cell :

Bureau :

Représentant de l'entreprise / Régisseur d'extérieurs (sur place pendant le tournage) :

Nom :

Nos de téléphone :

Cell :

Bureau :

Adresse de courriel :

Section 2 – Renseignements sur le projet

Lieux de tournage et de photographie proposés (veuillez choisir toutes les options applicables) :

Kejimikujik National Park and National Historic

Site Kejimikujik Bord de mer

Fort Anne National Historic Site

Melanson Settlement National Historic Site

Port-Royal National Historic Site

Autre (veuillez préciser) :

Type d'entreprise :

Entreprise commerciale

Fonction publique

Projet étudiant

Organisme sans but lucratif

(veuillez fournir le numéro d'enregistrement)

Autre (veuillez préciser) :

Vocation première des séquences filmées :

Promotion

Pédagogie/documentaire

Divertissement

Autre (veuillez préciser)

Description du projet :

Décrivez le projet (qui, quoi, où, quand et pourquoi; maximum de 200 mots).

Public et segment démographique ciblés :

Population canadienne

Étrangers

Veillez préciser les segments démographiques, s'il y a lieu :

Nombre estimatif de spectateurs (circulation et portée) :

Taille de l'équipe :

Date(s) du tournage proposé :

Envisagez-vous de présenter une demande d'entrevue avec un représentant de Parcs Canada?

Oui

Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

Présenterez-vous une demande d'utilisation de drone?

(Consultez la section 3 pour obtenir des renseignements additionnels.)

- Oui
- Non

Aurez-vous besoin d'un véhicule hors route de Parcs Canada (c.-à-d. VTT ou bateau) et d'un conducteur?

- Oui
 - Non
- Si oui, veuillez fournir des détails :

Produit final

** Un exemplaire du produit final doit être fourni conformément aux modalités du permis. **

- Documentaire
 - Émission de télévision
 - Revue
 - Site Web
 - Médias sociaux
 - Vidéoclip
 - Livre
- Autre, veuillez préciser :

Échéance pour la publication ou date de diffusion :

Veuillez fournir des liens vers des projets antérieurs auxquels vous ou la société de production avez travaillé :

Section 3 – Tournage aérien

Les activités de tournage nécessitant des aéronefs, y compris des véhicules aériens sans pilote (drones), sont assujetties à la [Loi sur les parcs nationaux du Canada](#) et au [Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux du Canada](#). Les directeurs d'unité de gestion peuvent autoriser l'utilisation limitée de drones pour :

- la gestion des ressources naturelles et culturelles;
- la sécurité publique;
- l'application de la loi;
- la gestion du parc (y compris le tournage et la photographie à des fins de diffusion externe, d'éducation et de promotion).

Si vous êtes autorisé à utiliser un drone pour votre projet, vous devrez :

- confirmer que vous répondez aux [exigences de Transports Canada](#);
- obtenir l'autorisation du directeur d'unité de gestion (permis d'utilisation de drone).

Les risques et les incidences des vols de drones varient selon l'heure, la saison et le lieu; par conséquent, les demandes sont évaluées au cas par cas.

Section 4 – Déclaration/signature

J'atteste par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets et que je n'ai fait aucune déclaration erronée ou trompeuse. Je possède tous les pouvoirs voulus pour représenter le requérant/la société de production et le projet décrit ci-dessus.

Signature :		Date :	
Nom :			

Grille tarifaire de Parcs Canada pour les films et la photographie commerciaux

Taille de l'équipe de production	Droits de demande	Droits de tournage (par jour)
1-6	1153,50 \$	511,25 \$
7-15	383,50 \$	1022,75 \$
16-30	767,00 \$	1 533,75 \$
31-99	2 556,25 \$	2 045,25 \$
100 +	3 067,75 \$	2 556,25 \$

La taxe de vente harmonisée (TVH) est comprise dans tous les droits susmentionnés, sauf indication contraire.

[Renseignements supplémentaires sur les tournages et les séances de photos dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada.](#)